

AUDIT EN ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL



Public concerné
Toutes les entreprises

Durée
À déterminer

Encadrement
Auditeur en Ergonomie des
Postes de Travail

Lieu
Site client

Tarifs
Nous consulter

Objectifs :

L'Audit en ergonomie des postes de travail s'inscrit dans une démarche globale d'Évaluation des Risques Professionnels. L'ergonomie des postes de travail s'intéresse à l'adaptation des conditions et moyens de travail, aux capacités physiques de l'employé mais aussi à l'organisation et au contenu du travail

Caraïbes SST vous propose des Audits en Ergonomie Biomécanique ou Systémique (AEB ou AES) réalisés par un auditeur en ergonomie des postes de travail, formateur également en Gestes & Postures et prévention des TMS.

Pourquoi faire un audit en ergonomie des postes de travail ?

Voici ce que dit la loi

« Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ; »

Article L4121-2 Alinéa 4 du Code du Travail

« Pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail, l'employeur tient compte :

- 1° Des caractéristiques de la charge, de l'effort physique requis, des caractéristiques du milieu de travail et des exigences de l'activité ;*
- 2° Des facteurs individuels de risque, définis par arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture. »*

Article R4541-6 du Code du Travail

L'audit en ergonomie et le DUERP

A l'issue un Rapport d'Audit en Ergonomie (RAE) vous est restitué. Celui-ci peut être annexé au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).